

La voie des urnes

Autor(en): **Ley, Anne-Marie**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **81 (1993)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280227>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

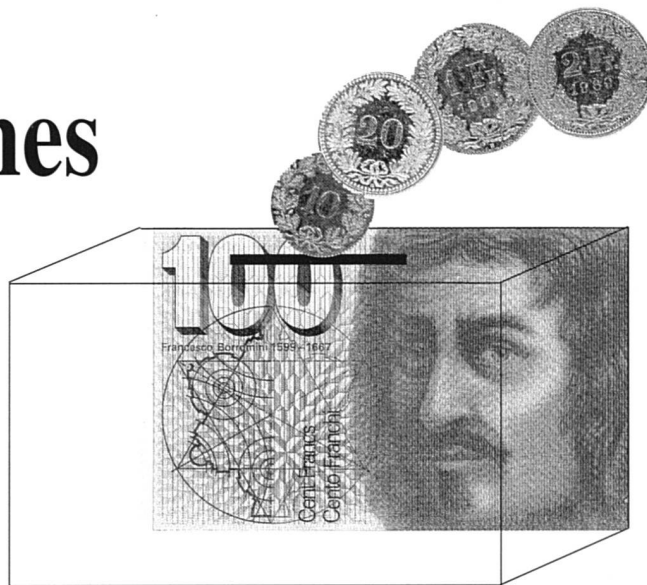
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La voie des urnes

Trois sujets à controverse pour les votations fédérales du 7 mars prochain.



A l'approche du printemps revient le temps des consultations fédérales. C'est le 7 mars que citoyennes et citoyens suisses sont convoqués aux urnes. Pour se prononcer sur trois sujets: une modification constitutionnelle visant à lever l'interdiction des casinos à mise illimitée; un référendum contre l'augmentation de la taxe de base sur l'essence; une initiative populaire visant à abolir les expériences sur les animaux.

C'est à coup sûr la suppression de l'interdiction des casinos qui déchaînera les passions. De même, le débat autour du relèvement, à raison de 20 centimes le litre, du prix de l'essence promet d'être animé. Ces deux sujets ont un point commun. Ils s'inscrivent dans le programme d'assainissement des finances fédérales.

Un déficit de cinq milliards de francs en 1996! Otto Stich, grand argentier de la Confédération, en frémit d'angoisse. Il a mis au point un programme d'assainissement des finances fédérales dont le but est de ramener ce déficit à 1,2 milliard de francs en 1995. D'une part, en réalisant des économies de l'ordre de 2 milliards par une réduction linéaire de 10% des subventions fédérales, de même que par des réductions ciblées qui nécessitent des révisions législatives. D'autre part, par une augmentation des recettes, essentiellement grâce à quatre mesures: l'augmentation de la taxe de base sur les carburants, l'accroissement de l'impôt sur le tabac, la distribution d'une partie des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) à raison d'un tiers à la Confédération et des deux autres tiers aux cantons, ainsi que la levée de l'interdiction des casinos.

Voie libre à la mafia?

L'interdiction des maisons de jeux date de 1929. Le Conseil fédéral escompte retirer quelque 150 millions par an de sa suppression. Le débat a divisé le Parlement en deux camps d'importance à peu près équi-

valente, même si une courte majorité s'est dégagée finalement en faveur de la libéralisation.

Les adversaires redoutent que la réouverture des casinos à mise illimitée ne laisse la voie libre aux ravages de la passion du jeu et à l'influence néfaste de la mafia et du crime international. Les partisans de libéralisation rappellent que les Suisses dépensent déjà chaque année 2,3 milliards de francs, dont 1,1 milliard dans le pays même, en jouant à la loterie ou aux machines à sous, tandis que les dix-sept casinos ou kursaals opérant en Suisse sur des mises maximales de cinq francs sur le jeu de la boule rapportent quelque 10 millions de francs par an. Par ailleurs, la clientèle suisse, qui passe la frontière pour aller jouer au baccarat, black-jack et autres roulettes, représente entre 30% et 50% du total. Pas d'objection majeure donc aux yeux des partisans pour ramener une partie de ces recettes en Suisse, dont 80% seraient versés dans les caisses de la Confédération, le public étant jugé suffisamment adulte pour choisir librement ses loisirs.

Qui roule paie

Le Conseil fédéral aurait souhaité ramener dans ses caisses quelque 1,6 milliard de francs de plus chaque année, répartis à égalité pour la couverture de ses besoins généraux et ceux de la route, grâce à une taxe supplémentaire de 25 centimes prélevée sur chaque litre d'essence. Les Chambres ont fini par se mettre d'accord sur un montant de 20 centimes l'automne dernier. Et tout aussitôt, le Parti des automobilistes, l'ASTAG (routiers) et l'ACS ont lancé un référendum, lequel a abouti en janvier, appuyé par 85 000 signatures. D'où la nécessité pour le peuple de donner son avis en dernier ressort.

Toutes les autres mesures d'économies et de recettes supplémentaires ont passé la rampe avec quelques correctifs apportés par le Parlement dans le domaine de la recherche notamment.

Troisième round

Il y a eu l'initiative de Franz Weber pour la suppression de la vivisection, rejetée le 1er décembre 1985 par 70,5% des votants. Il y a eu celle de la Protection des animaux pour une limitation stricte et progressive des expériences sur les animaux, rejetée le 16 février 1992 par 56,3% des voix. Il y aura le 7 mars une troisième initiative, proposée, elle, par la Ligue internationale des médecins pour l'abolition de la vivisection.

Cette initiative vise à l'interdiction générale de l'expérimentation animale, que ce soit pour établir un diagnostic, mettre au point des médicaments ou des vaccins, développer la recherche et l'enseignement, ainsi que pour contrôler les produits ou mesurer leur degré de nocivité. Elle a été massivement rejetée par le Parlement lors de la session d'hiver. Essentiellement parce qu'elle interdirait pratiquement tous les types de recherche en Suisse.

Cette succession d'initiatives a déjà eu pour effet de susciter une législation sur la protection des animaux qui est l'une des plus sévères au monde. Car cette loi fédérale, entrée en vigueur en 1982, impose toute une série de restrictions et de contrôles à l'expérimentation animale. Elle limite à l'indispensable les expériences sur animaux, les soumet à autorisation, assujettit les instituts et laboratoires qui pratiquent l'expérimentation animale à des contrôles annuels et donne aux associations de protection des animaux la possibilité de siéger au sein des commissions cantonales de contrôle.

Cette loi, dont l'application est du ressort des cantons, qui s'en acquittent avec une assiduité variable, a également entraîné une diminution du nombre d'animaux utilisés pour l'expérimentation animale de 54% entre 1983 et 1991. Ce qui est imputable pour une large part aux efforts consentis par les laboratoires de recherche pour mettre au point des méthodes de substitution qui évitent de faire appel aux animaux.

Anne-Marie Ley